

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
COMMUNAUTE DE COMMUNES NIEVRE ET SOMME
TERRITOIRE OUEST AMIENOIS**

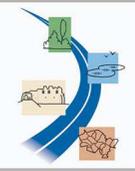


TOME 1 : Patrimoine local



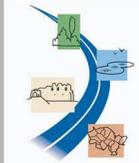
Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire du :

Le Président



SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	2
<i>Le patrimoine local</i>	3
A. Ce que dit le SCoT du Grand Amiénois	3
B. Synthèse du patrimoine local.....	4
C. Analyse : le patrimoine local.....	5
1. Le patrimoine inscrit et classé	5
2. Le patrimoine remarquable.....	8
3. Le petit patrimoine.....	10



A. CE QUE DIT LE SCoT DU GRAND AMIENOIS

A côté des hauts lieux touristiques du Grand Amiénois, un important patrimoine local, paysager ou urbain participe à la qualité de vie du territoire. La mise en œuvre du SCoT doit permettre de préserver ce patrimoine quotidien par une dynamique de développement qui soit maîtrisée et tienne compte de la vulnérabilité des éléments rappelant l'histoire de territoire.

L'objectif premier est de prendre en compte les sites bénéficiant d'une protection réglementaire :

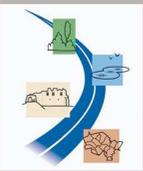
- Intégrer les sites classés et inscrits dans les réflexions d'aménagement
- Intégrer le périmètre de protection légal des monuments historiques autour des édifices ou sites classés existants et l'adapter le cas échéant
- Préserver l'environnement des sites dédiés à la Mémoire

Le deuxième objectif est de conserver les caractéristiques traditionnelles des centres des villes et villages :

- Préserver l'organisation originelle des villes et villages
- Conserver l'architecture traditionnelle tout en permettant l'intégration de bâtiments d'architecture contemporaine

Enfin, le troisième objectif est de recenser et protéger les éléments et les ensembles urbains ou villageois patrimoniaux :

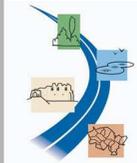
- Recenser et protéger le petit patrimoine ne faisant pas déjà l'objet de dispositifs de protection
- Promouvoir la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces



B. SYNTHÈSE DU PATRIMOINE LOCAL

L'ESSENTIEL : ANALYSE DU PATRIMOINE LOCAL

- ✓ *Des monuments classés aux monuments historiques*
 - ✓ *Des éléments bâtis inscrits, témoins de l'histoire de l'ouest amiénois*
 - ✓ *Des périmètres de protection autour des éléments classés*
 - ✓ *Des éléments de patrimoine importants : châteaux, jardins, églises, ...*
 - ✓ *Du petit patrimoine rural ponctuant les bourgs*
-
- ✓ *Points d'attention:*
 - *Des éléments bâtis souvent méconnus et souvent fermés au public à davantage valoriser et rendre accessible*
 - *Un état dégradé du bâti à restaurer, pour révéler tout le potentiel*
 - *Un patrimoine quotidien rural à davantage révéler au cœur des bourgs*



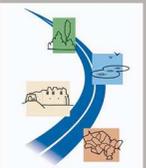
C. ANALYSE : LE PATRIMOINE LOCAL

1. LE PATRIMOINE INSCRIT ET CLASSE

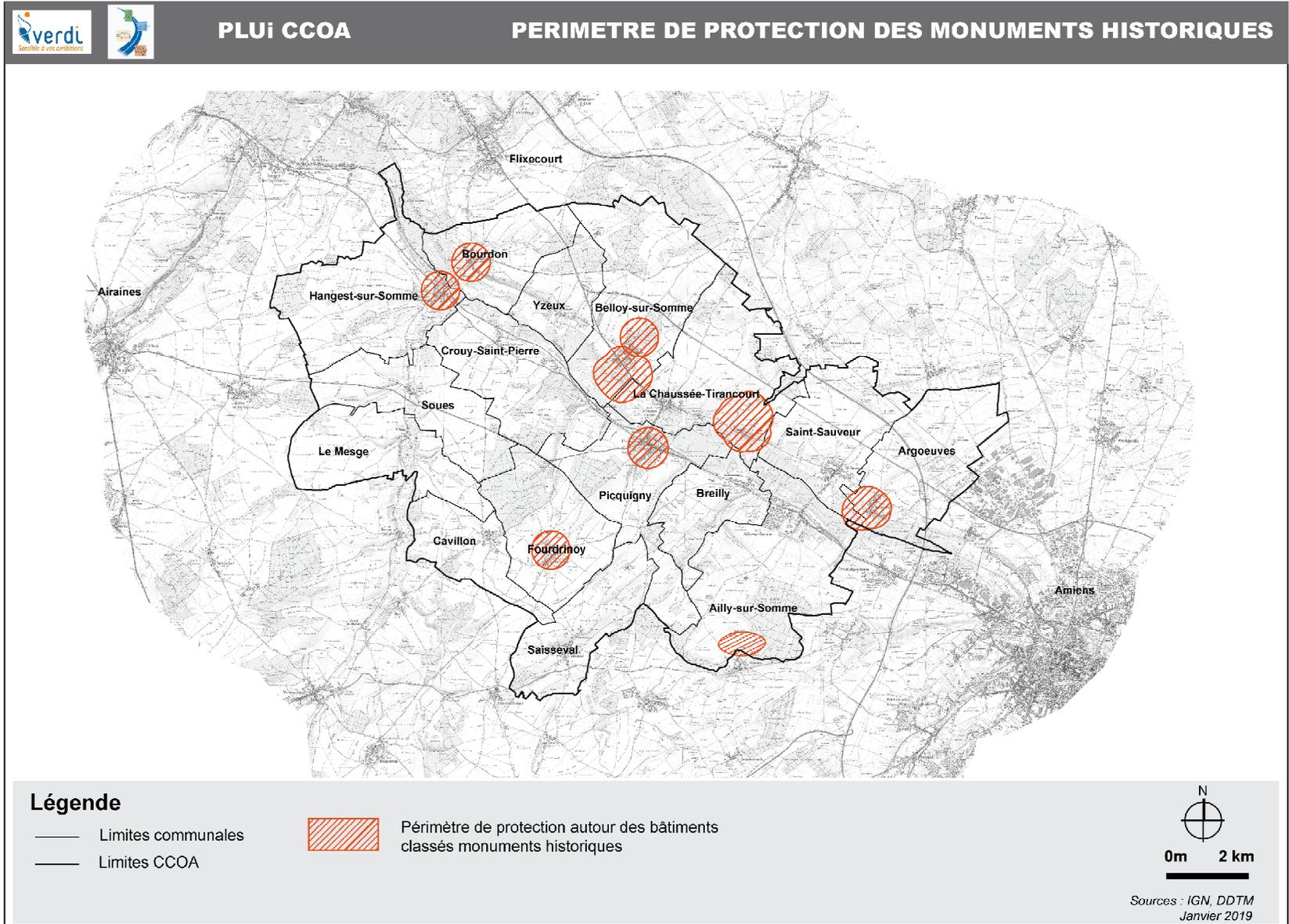
En plus du riche patrimoine naturel dont dispose la CCOA, elle est forte de plusieurs éléments de patrimoine historique, véritables témoins du passé du territoire mais aujourd'hui mal connus.

La liste des bâtiments inscrits est la suivante, par commune concernée :

Commune	Bâtiments concernés
Argoeuves	Château d'Argoeuves (inventaire supplémentaire des monuments historiques)
Bourdon	Clocher de l'église Saint Martin (inventaire supplémentaire des monuments historiques)
Belloy-sur-Somme	Pigeonnier du château d'en haut (inventaire supplémentaire des monuments historiques), Château d'en bas
La Chaussée Tirancourt	Oppidum dit Camp César (classement monuments historiques)
Crouy-Saint-Pierre	Abbaye du Gard (classement monuments historiques)
Fourdrinoy	Eglise Saint Jean-Baptiste (inventaire supplémentaire des monuments historiques)
Hangest-sur-Somme	Clocher de l'église Saint Marguerite (classement monuments historiques)
Picquigny	Ancienne collégiale Saint Martin (classement monuments historiques) Ruines du château (classement monuments historiques)



L'inscription des sites aux monuments historiques implique un périmètre de protection :





La collégiale et les ruines du château de Picquigny



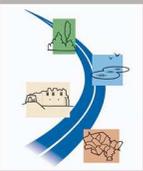
Loppidum du camp de César à Tirancourt



Le clocher de pierre de Bourdon



Le pigeonnier du château d'en bas à Belloy

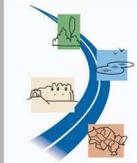


2. LE PATRIMOINE REMARQUABLE

D'autres éléments de patrimoine ponctuent le territoire de façon régulière :

- 3 sites industriels : la Catiche et la cidrerie à Picquigny, les usines et la cité Carmichael à Ailly-sur-Somme
- Un grand nombre de châteaux et de jardins remarquables. Les plus intéressants d'entre eux sont classés ou inscrits, mais quasiment chaque village compte le sien. Quand le château a disparu, un jardin remarquable peut néanmoins persister. C'est d'ailleurs la densité des jardins remarquables (on en dénombre 14 !) qui singularise l'Ouest Amiénois.
- Les paysages de la vallée : le canal, les marais de Bourdon, Yzeux, Saint Sauveur et la Chaussée-Tirancourt, les 3 chaussées traversant la Somme
- Les paysages de vallées sèches et larris : larris d'Hangest-sur-Somme et glacis de Bourdon, vallée du Saint Landon et vallées sèches affluentes, vallée d'Acon, de Tenfol et ravin Jean.

Il est à noter que les éléments bâtis sont souvent méconnus et fermés au public. Enfin certains éléments de patrimoine sont aujourd'hui dégradés, comme le bâti industriel et les ouvrages hydrauliques.



Parc et château d'Argoeuves



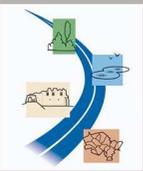
Cité industrielle Carmichaël à Ailly



Vallée sèche à Hangest



Une hutte dans le marais des Cavins à Bourdon



3. LE PETIT PATRIMOINE

Le reste du patrimoine Ouest Amiénois est appelé « petit patrimoine ordinaire », c'est-à-dire des éléments qui contribuent à la qualité des espaces publics et sont témoins des coutumes locales :

- Hydraulique : mares, fossés, puits, ...
- Architecture vernaculaire
- Religieux : calvaires, chapelles, ...
- Végétal dans l'espace public : alignements d'arbres, arbres remarquables, plantes hygrophiles, distinctions « villages fleuris », ...

Ces éléments sont constitutifs de l'identité des bourgs et des communes, il convient d'en prendre soin pour assurer des espaces publics qualitatifs.



Une voie routière bordée d'un alignement d'arbres



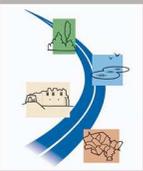
Un calvaire planté à Fourdrinoy



Une réhabilitation en cours à Cavillon



Un terrain de jeu délimité par un alignement original



I. LES GRANDS PAYSAGES

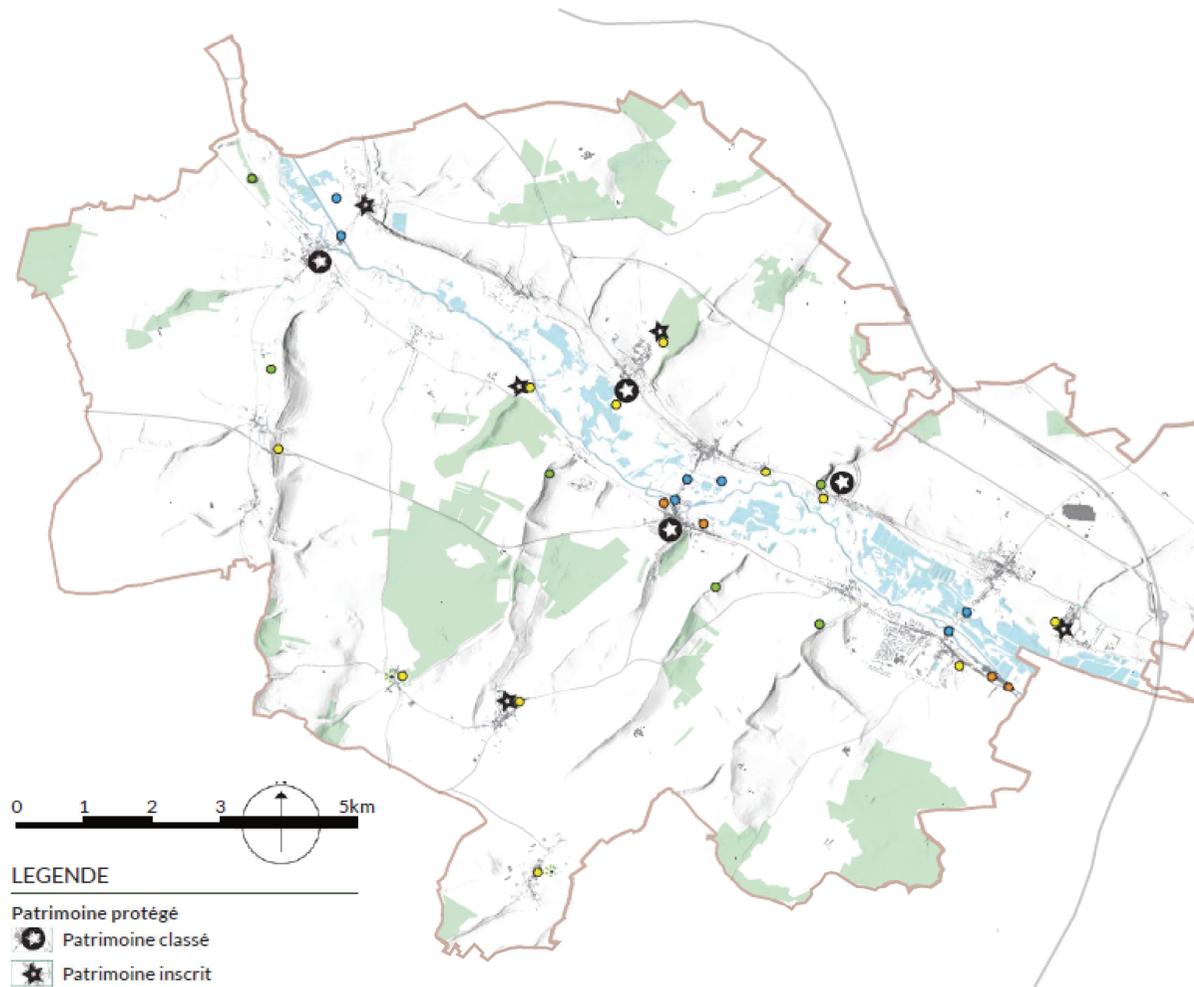
I.3 PATRIMOINES

RÉPARTITIONS DES ÉLÉMENTS

Une quantité et une densité importante d'éléments de patrimoine

Une grande diversité de thématique

Une répartition qui correspond à la répartition urbaine, et qui se concentre essentiellement dans la vallée et sur les versants.



LEGENDE

Patrimoine protégé

● Patrimoine classé

★ Patrimoine inscrit

Patrimoine remarquable non protégé

● Châteaux et jardins

● Architecture industrielle

● Paysages

● Ouvrages «hydrauliques»